

Article 1 : Composition

« **Line Up** », L'association est régie par des statuts complétés par le présent règlement intérieur en application de l'article 13 des statuts.

Article 2 : Qualité des membres

Sont adhérents : les adultes et les jeunes à partir de 15 ans. La participation aux activités de l'association est subordonnée au paiement d'une cotisation annuelle.

Article 3 : Tarif et procédure d'adhésion

La cotisation est fixée pour la période allant de septembre à juin.

Tarifs : pour une année de septembre à juin (2026/2027) **170€**

L'association souscrit une assurance collective auprès de la FFBA (Fédération Française du Bénévolat Associatif)
« Possibilité de faire 3 chèques, remis en banque en octobre, novembre et décembre »
(Aucun remboursement possible)

Le bulletin d'inscription, le règlement intérieur et les statuts peuvent être téléchargé sur le site internet ou à votre disposition durant les cours.

<https://www.linedance-line-up.com/>

Pour toute inscription, pièces à remettre en 1 seule fois :

- **Le bulletin d'inscription** dûment rempli et signé
- **Le paiement**

Article 4 : Cours, stages

Les Cours : 3 possibilités

Mardi 18h, Jeudi et Vendredi 18h30

Chaque membre doit respecter les horaires de cours.

Pas de cours pendant les congés scolaires (Zone A)

(En supplément des stages payants pourront être organisés en dehors des heures de cours).

Article 5 : Réglementation

Les adhérents s'engagent en participant aux séances Line Dance :

- A respecter les consignes d'enseignement,
- A adopter une tenue vestimentaire adéquate à la pratique de cette discipline,
- A avoir une attitude correcte et respectueuse envers les rythmes de progression de chacun,

Un comportement ou état d'esprit non adapté sera un motif d'exclusion des cours.

Tous les adhérents s'interdisent l'utilisation du logo ou de l'appellation de l'association sans autorisation.

Et surtout : amusez-vous !

Fait à Châtelailon le 7 Juin 2026

LE BUREAU